tement, s'adresse à Antoine, elle ne peut concerner un enfant de Claudius Marcellus. Mieux vaudrait en cette hypothèse, que rejette M. Carcopino, mais qu'admet implicitement, comme Norden et lui même, M. Herrmann, rapporter l'églogue aux enfants de Cléopâtre et d'Antoine (cf. *Revue des Études latines*, 1926, p. 83).

II.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1929.

Président : M. A. MEILLET.

Membres présents. — M^lle^ M. Allisy, MM. A. Dain, D. Barbelenet, J. Bayet, A. Bazouin, H. Bernès, M^me^ A. Biancani, M. H. Bléry, M^lle^ G. Carbillet, M. J. Carcopino, M^lle^ S. Chauffier, MM. O. Chennevelle, P. Collinet, M^lles^ M. Comeau, M. Ducel, MM. R. Durand, Ch. Eisenberg, R. Eisler, A. Ernout, M^lles^ J. Ernst, A. Freté, MM. G. de Kolovrat, P. de Labriolle, H. Lambert, M^lle^ M. Lardillon, M. M. Liscu, M^lle^ I. Lot, M. J. Marouzeau, M^lle^ M. Masson, MM. A. Meillet, A. Mertz, E. Michon, M^lle^ H. Petré, MM. P. Perrochat, L. Pichard, A. Piganiol, D.-M. Pippidi, L. Rouquette, J. Safarewicz, Ch. Samaran, M^lle^ A. Tachauer, M. J. Toutain, M^lle^ F. Villot, M. F. de Visscher.

Communications du Bureau.

M. MAROUZEAU fait connaître à la Société que de toutes parts des messages de sympathie lui sont parvenus à l'occasion de la mort du regretté H. Goelzer; en particulier la *Classical Association*, auprès de qui il nous avait représentés cette année, nous a adressé par l'intermédiaire du D^r^ J. A. Nairn un message ému de son Président, le Professeur H. A. Ormerod.

M. Marouzeau indique que l'Association Guillaume Budé organise pour les prochaines années un projet de croisières dans le domaine du monde gréco-romain. Elle offre aux membres de notre Société des avantages qu'on trouvera mentionnés d'autre part (cf. *Chronique*, p. 273).

Communication à l'ordre du jour.

M. J. TOUTAIN s'excuse de rouvrir une discussion qui a été déjà plusieurs fois soulevée, et à laquelle il propose une conclusion contraire à celle qui est adoptée par plusieurs latinistes. Il s'agit de savoir si l'expression *altero die* est synonyme de *postero die* et signifie le lendemain ou si, au contraire, les deux formules diffèrent de sens, *altero die* désignant le surlendemain.

M. Toutain fait tout d'abord remarquer que, pour désigner le lendemain, les écrivains latins emploient couramment *postero die*, *postridie*, ou encore *proximo die*; *altero die* se rencontre beaucoup plus rarement

dans les textes. D'une statistique approximative portant sur les seuls ouvrages de César, il résulte que les termes tels que *postero die*, *postridie*, *proximo die*, *insequenti die* ou *luce* se rencontrent dans ces ouvrages environ soixante-quinze fois; *altero* ou *altera die* n'y a été relevé que très rarement. Si les deux formules avaient exactement le même sens, une telle disproportion serait au moins anormale.

M. Toutain analyse ensuite deux passages, d'où il résulte pour lui, sans doute possible, que l'expression *altero die* signifie non pas le lendemain, mais le surlendemain :

1° Cicéron, *Philippiques*, I, 13 : ayant rappelé la conduite et les discours tenus par Antoine, après le meurtre de César, le jour où il a harangué le Sénat dans le temple de Tellus, l'orateur continue ainsi : *proximo, altero, tertio, reliquis consecutis diebus, non intermittebas quasi donum aliquod quotidie afferre reipublicae*. Il n'est pas douteux qu'ici le lendemain est désigné par *proximo; altero* ne peut donc se traduire que par le surlendemain. On a voulu corriger le texte parce qu'on n'admettait pas, à priori, ce sens de *altero;* mais les manuscrits sont tous d'accord et n'appellent aucune correction.

2° Pline le Jeune, *Epist.*, IX, 33 : là encore, il y a énumération de plusieurs jours consécutifs à un épisode initial; le lendemain y est appelé *postero die*, et Pline continue ensuite : *hoc altero die, hoc tertio, hoc pluribus...*, etc. Il ne paraît pas possible qu'*altero die* désigne le même jour que *postero die*. Comme dans le texte précité de Cicéron, le terme *altero die* est appliqué au surlendemain du jour où s'est passé l'épisode qui a servi de point de départ au récit.

M. J. Toutain s'efforce ensuite de réfuter l'objection qui pourrait lui être faite au sujet de l'expression *tertius dies, tertio die*, qui d'après lui se rapporte au jour compté le troisième, à l'exclusion de celui qui sert de point de départ au récit, tandis que, dans certaines expressions, cette même formule s'applique au surlendemain ou à l'avant-veille, par exemple dans les calendriers. Il montre, par deux textes de César : *De Bello Gallico*, VIII, 11, et *De Bello Civili*, I, 82, que, dans ces passages, un délai de deux jours pleins, *biduum*, a précédé le jour appelé *tertius dies*.

Enfin la signification qu'il propose pour la formule *alter dies, altero die*, lui paraît pouvoir s'appliquer sans difficulté aux textes où cette formule est employée en dehors de toute énumération précise, par exemple au *De Bello Civili*, III, 19, et au *De Bello Gallico*, VII, 11. Dans l'un et l'autre exemple, l'identité *altero die* = *postero die* n'est à aucun degré imposée par le contexte; il ressort même du contexte et des circonstances relatées que l'interprétation par le surlendemain est plus vraisemblable.

La solution de ce problème intéresse tout particulièrement le passage

du *De Bello Gallico* où César raconte qu'après la défaite de Vercingétorix les légions romaines sont arrivées devant Alésia *altero die*. D'après M. Toutain, les légions romaines sont arrivées en vue d'Alésia non pas le lendemain, mais le surlendemain du jour où elles ont infligé une grave défaite aux troupes de Vercingétorix ; d'ailleurs ce délai leur était nécessaire pour parcourir le pays, très accidenté et alors sans doute couvert de forêts, qui sépare le Mont Auxois de la plaine située au nord de Dijon où, suivant les plus récents historiens, MM. Camille Jullian et L.-A. Constans, la bataille s'était livrée.

La communication de M. J. Toutain est suivie d'une discussion approfondie et très animée.

M^lle^ A. Guillemin, qui a publié récemment une édition-traduction des lettres de Pline le Jeune dans la Collection des Universités de France (Collection G. Budé), déclare se rallier à l'interprétation donnée par M. Toutain du passage de Pline, *Epist.*, IX, 33, § 6.

M. A. Ernout signale un autre texte de Cicéron, *De Signis*, 29, où l'expression *alter dies* signifie sans aucun doute le surlendemain, le lendemain étant désigné par la formule *dies unus*.

M. R. Durand, au contraire, conteste formellement la conclusion de M. J. Toutain, en renvoyant, pour le détail de sa démonstration, à un article qu'il doit publier dans les *Mélanges P. Thomas*. Pour lui, les termes *alter dies*, *altero die*, ne peuvent signifier que le lendemain, le second jour, le jour d'où part la série étant compté comme le premier et n'étant pas exclu du calcul. Les exemples allégués par M. Toutain et le texte cité par M. Ernout ne donneraient raison qu'en apparence à la thèse soutenue par M. Toutain : dans les deux passages de Cicéron, *De Signis*, 29, et *Philippiques*, I, 13, comme chez Pline le Jeune, *Epist.*, IX, 33, 6, *alter dies*, *altero die*, devraient s'entendre : le lendemain du premier jour cité après l'événement qui sert de point de départ au récit, premier jour mentionné dans Cicéron par les formules : *proxumo* (*die*), *unus* (*dies*), dans Pline par *postero die*.

M. L.-A. Constans appuie l'opinion et l'argumentation de M. R. Durand, estimant en outre que, dans le passage de César, un délai d'un jour a pu être suffisant pour couvrir l'étape.

M. R. Durand critique également un passage de la communication de M. J. Toutain relatif à la signification de *tertius dies*. Il rappelle le sens qu'a cette expression dans les calendriers, où le troisième jour avant les nones, les ides ou les calendes est toujours l'avant-veille; il cite un passage des *Fastes* d'Ovide, III, 713 et suiv., où le jour de la fête des Liberalia est ainsi indiqué : *tertia post Idus lux est celeberrima Baccho*. Or, sans aucun doute, le jour désigné par *tertia post Idus lux* est le surlendemain des Ides de mars.

M. Toutain répond que, dans ce texte, le jour des Ides est compté dans l'énumération, mais que, dans les deux passages de César qu'il a mentionnés à ce sujet, le *tertius dies* est, sans aucun doute également, précédé de deux jours pleins : *biduum consumitur* (*De Bello Civili*, I, 82); *biduo circumvallavit* (*De Bello Gallico*, VII, 11). Il faut donc admettre que les Romains tantôt comprenaient et tantôt ne comprenaient pas dans leur calcul le premier jour à partir duquel ils décomptaient leur énumération.

Enfin M. R. Durand, pour démontrer la synonymie de *altero die* et de *postero die*, signale deux passages du *De Bello Civili*, où sont racontés deux faits identiques : la traversée par César d'abord, puis un peu plus tard par Antoine, du bras de mer qui sépare Brindes de la côte d'Épire, en particulier d'Apollonie. César est dit aborder cette côte *postridie*, Antoine *altero die*. M. R. Durand en conclut que les deux termes sont équivalents.

M. Toutain répond que cette conclusion ne s'impose pas, Antoine ayant pu mettre plus de temps à effectuer la traversée que César n'en avait mis.

M. Marouzeau fait observer que, chez les anciens, les premiers nombres ordinaux, second, troisième, n'avaient peut-être pas la rigueur arithmétique qu'on est tenté de leur attribuer. Il rappelle une communication faite à la Société des Études latines par M. G. Nicolau, sur un sens imprécis du mot *tertius* dans certains textes juridiques (cf. cette *Revue*, 1928, t. VI, p. 247). En ce qui concerne l'emploi de *alter*, l'ambiguïté, dans certains cas, résulterait de ce que la notion du second jour, même non exprimée, peut être suggérée par le contexte et supposée présente à l'esprit, donc susceptible de fournir le point de départ au compte exprimé par *alter*.

MM. D. Barbelenet et R. Eisler font remarquer que la notion du zéro, antérieur au chiffre 1 comme point de départ d'une énumération, semble avoir été étrangère aux anciens, et que cette lacune a pu contribuer à obscurcir la notion de l'ordinal proche.

M. A. Meillet, pour résumer cette longue discussion, en dégage d'abord la notion incontestée que le mot *alter* signifie et ne peut signifier que « le second », et note que le désaccord porte seulement sur le jour qui doit servir de point de départ à l'énumération. Il y a donc lieu, dans chaque cas donné, à une interprétation particulière. Mais d'autre part les difficultés d'interprétation sont l'indice d'un caractère particulier de l'ordinal proche; on remarquera qu'en latin, comme dans la plupart des langues indo-européennes, l'ordinal « second » n'est pas rendu par une expression dérivée du cardinal; il s'exprime d'une manière plus concrète que mathématique par « l'autre » (de deux), et se trouve ainsi hors série.